Liste des décisions du comité syndical du 17 décembre 2024

Approbation méthode et feuille de route de l'Entente des syndicats d'énergies Territoire d'Energie d'Occitanie TEO)

A l'approche du renouvellement des assemblées délibérantes, et dans un contexte de fortes incertitudes, il est adopté la définition d'une feuille de route de l'Entente TEO pour 2025 et 2026, dont les objectifs et actions se déclinent autour de 6 principaux axes de travail. Afin de renforcer la mutualisation et le partage d'expérience entre les membres, la mise en place de groupes de travail thématiques est renforcée au sein de l'Entente. Ces groupes sont constitués de plusieurs agents "experts", pilotés et animés par un(e) DG qui a pour mission de rendre compte à ses homologues de l'avancée des travaux.

Pilotage auprès des syndicats départementaux d'énergies d'Occitanie (TEO) relatif au renouvellement du dispositif de l'ADEME « Les générateurs » d'Occitanie

Le réseau de conseillers « Les Générateurs » a été mis en place en 2022 par l'ADEME et ses partenaires pour répondre aux besoins des collectivités du bloc communal pour le développement des projets éoliens et photovoltaïques. En 2025, la possibilité est donnée d'élargir le cadre d'action des énergies renouvelables électriques.

Pour la période 2024-2027 : la répartition des missions entre partenaires va conserver les mêmes principes avec des moyens humains alloués à la réalisation des actions de l'axe 1 légèrement renforcés au regard de la volonté de structurer une offre de formation destinée aux élus des collectivités.

En 2025, il y aura désormais 5 SDE ayant un conseiller LES GENERATEURS, et 8 SDE restant de simples référents LES GENERATEURS avec le soutien du SYADEN qui « couvrira ces zones blanches ».

Adaptation du barème relatif au financement des extensions électriques et du règlement d'interventions financières sur les infrastructures télécoms associées aux travaux d'électrification

Dans un contexte de tensions fortes sur les finances locales et la nécessité de dynamiser des ressources ou de rechercher des optimisations budgétaires afin de poursuivre la bonne exécution des missions de notre syndicat, il a été proposé une révision des modalités de financement des extensions du réseau d'électricité ainsi que des interventions sur les infrastructures de communications électroniques associées aux travaux d'électrification.

Partenariats de valorisation ciblée des CEE sur les bâtiments et chaufferies

Au-delà de la mission de collecte traditionnelle des CEE mutualisées que le SYADEN réalise depuis des années pour le compte des territoires notamment sur le volet éclairage public, permettant d'alimenter un Fonds CEE dédié aux opérations de transition énergétique, certaines collectivités ont sollicité les services du syndicat pour collecter et valoriser dans les meilleurs conditions les CEE issus de leurs travaux de rénovation thermique des bâtiments ou de systèmes de chauffage issus de la chaleur renouvelable

La mission d'accompagnement pour les CEE ciblés du SYADEN sera valorisée à travers un pourcentage du gain obtenu liée à la proposition de cession des CEE collectés. Dans tous les cas, les collectivités bénéficiaires de ce service s'engagent à mener des opérations en direction de la TE.

Autorisation de signature de conventions pour le déploiement du réseau LoRa

Suite à un constat d'incomplétude des réseaux radio bas-débit existants (Orange, Bouygues), le SYADEN a décidé de déployer un réseau de passerelle LORA permettant de couvrir l'ensemble du territoire audois.

Ce réseau public mutualisé et « multi-activités » complète l'offre de connectivité numérique du SYADEN pour tous les territoires de l'Aude et se positionne dans une dimension de souveraineté de la donnée au-dessus de tous les services sectoriels proposés par les acteurs. Il permettra de développer des usages pour l'ensemble des collectivités audoises notamment dans les domaines de la production et distribution de l'eau, de l'éclairage public, la gestion des parkings et de la voirie, de la gestion technique des bâtiments, et autres capteurs de qualité d'air, de bruit, de niveau de cours d'eau…

Ce réseau souverain permettra aux collectivités de rester propriétaire des données générées et de suivre l'activité des opérateurs exploitants et partenaires des territoires.

Pour ce faire, il est nécessaire de conventionner avec les propriétaires et exploitants des points hauts ou stratégiques dans les communes (châteaux d'eau, bâtiments publics…).

Décisions en lien avec la Direction des Ressources :

- Approbation des Décisions budgétaires modificatives – Budget Principal et budget annexe THD
- Approbation de l'ouverture des quarts de crédits d'investissement de l'année précédente pour l'année 2025
- Adoption des conventions de mandat de collecte des recettes des IRVE avec Bouygues Energies et Services & Load-Stations
- Autorisation de signature avenant 2 convention phase 1 financement FSN et convention de financement FSN phase 2